Référents EMPLOI FORMATION
CPNEF Alisfa

uniformation
#cohésionsociale

RÉUNIONS COLLECTIVES ALISFA

LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENTS 2021

AUVERGNE RHÔNE ALPES, FÉVRIER/MARS 2021

CPNEF
ALISFA
Commission paritaire nationale Emploi Formation

Branche professionnelle des acteurs du lien social et familial:
Centres sociaux
Etablissements d'accueil de la petite enfance
Associations de développement social local

LES ACTEURS

www.uniformation.fr

aura@uniformation.fr

Déléguée régionale Delphine Zurro

Conseillers emploi formation :

- Marion David
- Nathalie Chauleur
- Nicolas Ferlay
- Muriel Varziniak
- Jean Bajard
- François Pradel
- Véronique MOREL

Assistantes de formation :

- Magali Eynard : 42, Lyon 8ème et 9ème
- Sabine Héry : 01, Grenoble, 63
- Yannick Mareau : 07, 03, 15, Lyon 3ème et Villeurbanne
- Rachida Talbi : 73, 74, Lyon 1er, 2ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème
- Martine Villesèche : Rhône sauf Lyon et Villeurbanne et 43
- Marlène Joubé : 26, 38 sauf Grenoble

www.cpnef.fr

EN AUVERGNE

Angélique CLEMENT
04-73-37-83-28
referentregional.auvergne@gmail.com

Appuyée par Aurélie Mandaron
federation.csx03@gmail.com

EN RHÔNE-ALPES

Mélanie ROUSSET URACS
06-98-65-02-39
rr.rhonealpes@gmail.com

Appuyée par Bérangère COHEN
ACEPP 38/73
berangere.cohen@acepp38.fr

Les Contributions à la Formation Professionnelle

Structure	Contribution légale	Contribution conventionnelle	Financement des dispositifs de soutien de l'emploi, du paritarisme et de la formation (dispositions conventionnelles)	Total
- de 11 salariés	0,55 %	1,55 %	0,28 %	2,38 %
+ de 11 salariés	1 %	1,10%	0,28 %	2,38 %
+ Contribution de 1 % sur la masse salariale brute CDD				

CAS 1 : Un salarié vous demande de partir en formation diplômante (DEJEPS ou DEAP).
Vous êtes d'accord avec ce départ.

CAS 2 : je veux former 3 salariés de l'équipe à la communication non-violente

CAS 3 : Un salarié a besoin d'une formation Excel débutant

Consigne unique pour tous

- de la demande au départ en formation -

QUELLES SONT LES ÉTAPES ?
COMMENT FAIRE POUR RÉPONDRE ET FAIRE EN SORTE QUE LE SALARIÉ PUISSE PARTIR EN FORMATION?

CAS 1 : Un salarié vous demande de partir en formation diplômante (DEJEPS ou DEAP).
Vous êtes d'accord avec ce départ.

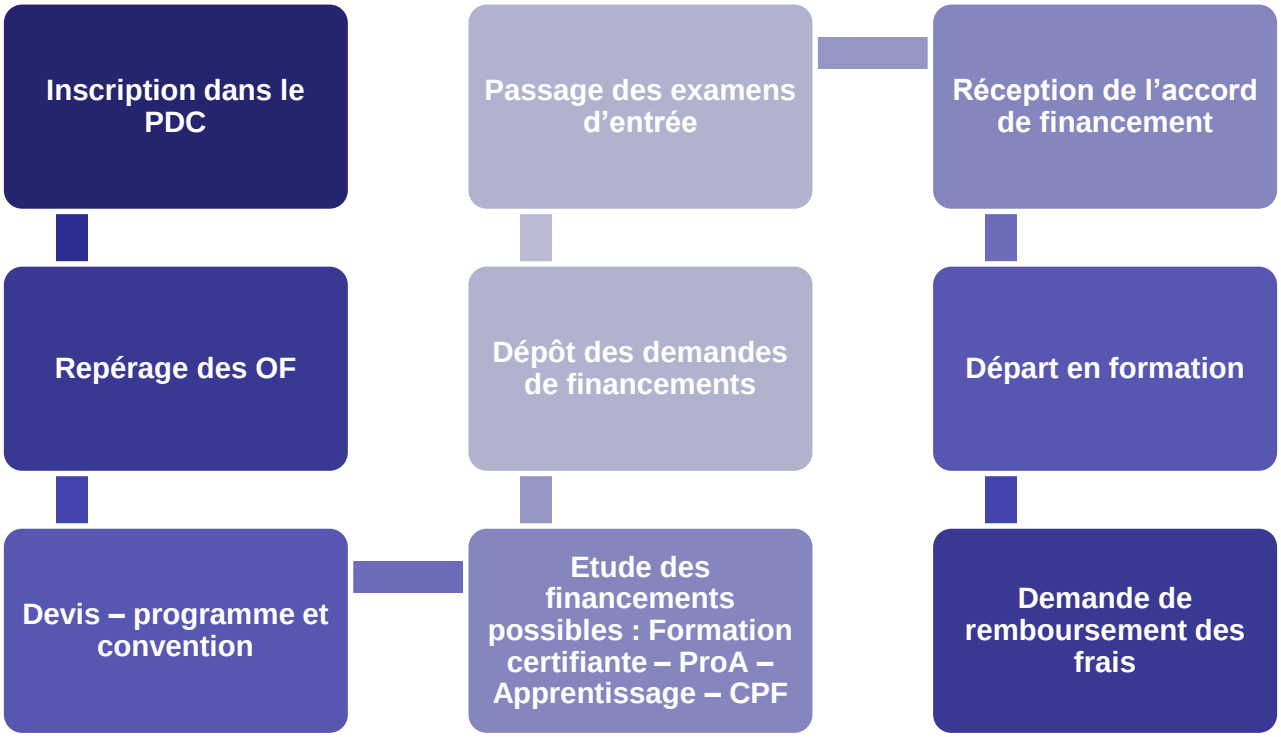

CAS 2 : Je souhaite former 3 salariés de l'équipe à la communication non-violente

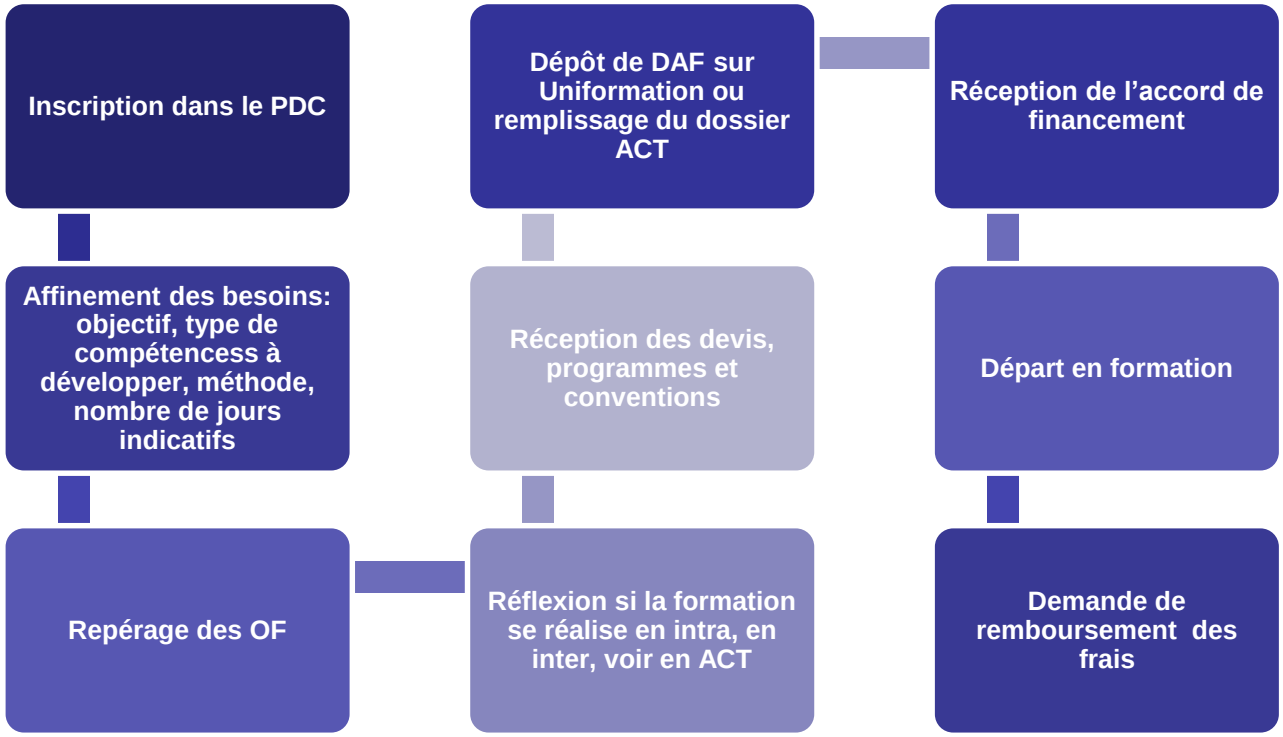

CAS 3 : Un salarié a besoin d'une formation Excel débutant

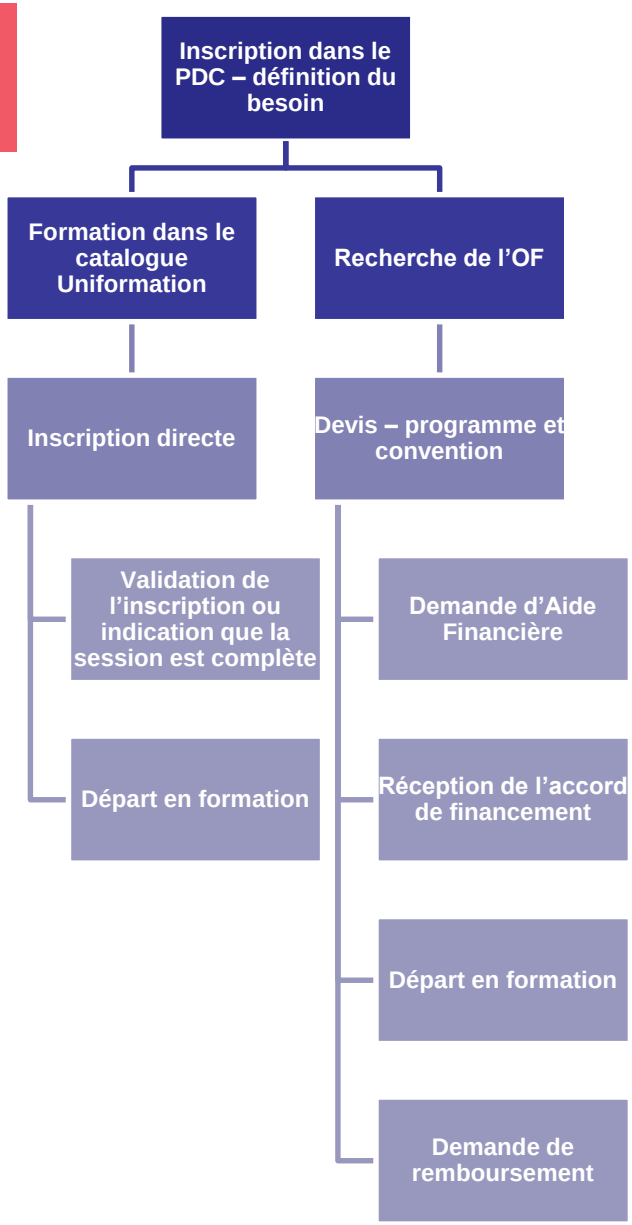

Les DAF

Vous faites votre demande sur www.uniformation.fr AVANT le démarrage de la formation.
Le conseiller impute à l'enveloppe Légale ou Conventionnelle en fonction de votre demande.

	LEGALE	CONVENTIONNELLE
	Pour les structures de – 50	Toutes les structures
- De 5 salarié.es	4 DAF par an Plafond : **3000 €** (frais pédagogique + frais annexes, hors remboursement salaires) Coût pédagogique : 50 € < 70h 15 € > 70 h 56 € Bilan de compétences et VAE	Illimité (dans la limite des fonds disponibles) Plafond : **3000 €** (frais pédagogique + frais annexes) Coût pédagogique : 50 € < 70h 15 € > 70 h 56 € Bilan de compétences et VAE
+ de 5 salarié.es	Coût pédagogique : **1 800 €** TTC /jour Plafond à **3000 €**	Coût pédagogique: **1 500 €** TTC /jour + **frais de déplacement**
Frais annexes	110 €/nuit par hébergement 25 €/ repas Déplacement CV	110 €/nuit par hébergement 25 €/ repas Déplacement CV
Remboursement Salaires	**13€/H** **(Uniquement pour les – de 11 salariés)**	**Non**
Dossier	Dépôt de dossier sur www.uniformation.fr Avant le début de la formation	Dépôt de dossier sur www.uniformation.fr Avant le début de la formation
Remboursement	A faire le plus tôt possible après la fin de la formation sur www.uniformation.fr	A faire le plus tôt possible après la fin de la formation sur www.uniformation.fr

Le Catalogue

Achat de formation par Uniformation : réservé aux structures de – 50 salarié.es

https://www.uniformation.fr/entreprise/services-et-conseils/offre-de-formation-clefs-en-main

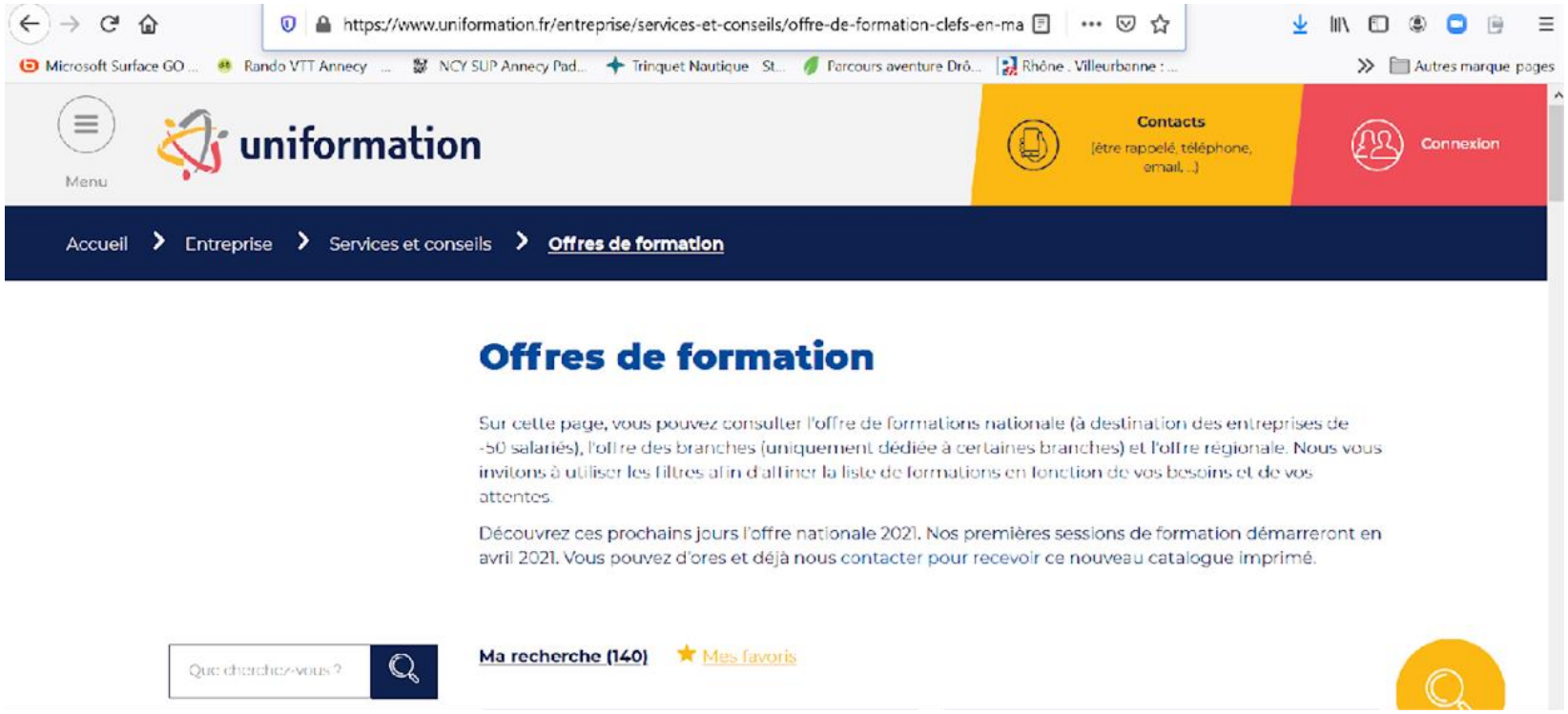

Les DAF – Actions collectives territoriales

Vous faites votre demande en allant sur le site de la cpnef télécharger le dossier et vous l'envoyez au conseiller Uniformation : aura@uniformation.fr 1 mois avant le début de la formation.
La Référente Régionale CPNEF peut vous aider en vous conseillant ou en relisant le dossier.

	LEGALE	CONVENTIONNELLE
Type structures	2 branches différentes min	1 branche
Nb de stagiaires min	5	8
Type de stagiaires	Salariés ou bénévoles dirigeants (si – de 50% des stagiaires)	Salariés ou bénévoles (dirigeants ou pas) (si – de 50% des stagiaires)
Frais annexes	Pas de prise en charge de frais annexes	Déplacement si intégré à la demande
Montants maximum	1800€/j	1500€/J dans la limite de 6 j

Les dispositifs de la CPNEF

	A demander auprès d'Uniformation	Auprès de la CPNEF
Dispositif Reprise accompagner l'activité des structures de la branche dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19–4	à suivre en totalité ou au choix module 1 : Accompagnement collectif des salariés module 2 : Accompagner les responsables /directeurs / dirigeants associatif à la reprise d'activité après la crise sanitaire (préparer, animer et suivre la reprise d'activité) module 3 : Être prêt à accueillir les publics module 4 : Capitaliser sur l'expérience de la gestion de la crise **Faire une DAF ou une ACT**	
Préparations aux concours	DAF (max 3000€)	
Projets Innovants		Dossier à télécharger et à envoyer 2 mois avant le début . Soumis à passage en CTP. Selon l'examen du dossier, la prise en charge peut porter sur:−Les coûts pédagogiques−Les frais annexes −Les frais de rémunération
Analyse de la pratique		1 200€/ an/structure pour les structures de moins de 50 ETP–2 500€/ an /structure pour les structures de plus de 50 Tous les 3 ans Dossier à télécharger sur le site de la CPNEF – demande à faire 2 mois avant le début
Conférences et colloques		Seuls les coûts d'inscription sont pris en charge: –200€/ jour/stagiaire –Pour les bénévoles : maximum 6 journées bénévole/an/structure –télécharger le formulaire de demande de remboursement sur le site de la CPNEF

Les Dispositifs de formation diplômantes

Pro A

- être en CDI, à temps partiel ou complet, ou en CUI-CDI–avoir un niveau de qualification strictement inférieur à la licence (bac +3) (niveau 6, ancien niveau
- Liste des formations accessibles par la CPNEF Alisfa
- 6 à 24 mois (36 mois pour les jeunes de 16 à 25 ans)
- 15€/H
- Avenant au contrat de travail
- **Saisie en ligne sur le site d'Uniformation – PROA**

Formation certifiante

- Formation RNCP ou formation inscrite au répertoire spécifique, CQP
- Coût pédagogique : forfait de 15 €/ heure de formation + rémunération dans certaines conditions
- Formation ne pouvant prétendre à la ProA
- **Demande d'Aide Financière sur l'espace privé d'Uniformation 1 mois avant le démarrage (soumis à CTP)**

CPF

- A la disposition du salarié
- Géré par la Caisse de Dépôt et Consignation (Moncomptepro.fr)
- Abondement possible de l'employeur (sur fonds propre)

Recruter par l'Alternance

	Contrat pro	Apprentisssage
Public	Jeunes de 16 à 25 ans complétant une formation initiale –Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus –Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) –Personnes ayant bénéficié d'un CUI –Publics prioritaires	Jeunes de 16 à 29 ans (à partir de 15 ans sous certaines conditions et au-delà de 29 ans dans certains conditions) Sans limite d'âge pour certaines personnes Un salarié actuellement en CDI peut faire un contrat d'apprentissage chez son employeur (suspension du contrat de travail)
Contrat	CDI débutant par une action de professionnalisation Ou CDD: 6 à 12 mois, jusqu'à 24 mois dans certaines conditions	CDI débutant par une période d'apprentissage Ou CDD: de 6 mois à 3 ans, jusqu'à 4 ans dans certaines conditions
Prise en charge	Forfait de 18 €/heure de formation	Pour connaître les niveaux de prise en charge prévus des certifications référez-vous au référentiel France compétences consultable ici: https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees/-Pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés référez-vous à l'arrêté du 7 décembre 2020 fixant les modalités de majoration du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage Paiement direct du CFA par Uniformation
Demande	Site d'Uniformation	CERFA à remplir sur Uniformation.fr